

À L'INTENTION DES DIFFUSEURS



TABLE DES MATIÈRES

Amphithéâtre principal des Canadiens de Montréal (CENTRE BELL)	3
Centre d'entraînement des Canadiens de Montréal	•
(COMPLEXE SPORTIF CN)	4
Personnes-ressource	5-6
Stationnement et électricité - Centre Bell	7
Accès au bâtiment	8
Positions de caméra	9-10
Microphones durant le jeu	11
Installation technique – vestiaire des Canadiens	11
Emplacement des caméras	12
Fréquences radios	13
Processeur de signaux	13
Éclairage pour la télévision	13
Passerelle de presse et studios de diffusion	14
Studios de radiodiffusion	14
Positions d'entrevues	14
Entre les bancs	15
Entrevues durant les matchs	15
Conférence de presse d'après-match	15
Politique d'accréditations	16



For the most up to date information, please visit: https://www.nhl.com/fr/canadiens/info/diffusion

AMPHITHÉÂTRE PRINCIPAL DES CANADIENS DE MONTRÉAL

CENTRE BELL

1275, St-Antoine Ouest, Montréal, (Québec) H3C 5L2

Téléphone de l'administration: 514 932-2582 Télécopieur de l'administration: 514 932-8285 Site Internet de l'équipe: www.canadiens.com Site Internet du bâtiment: www.centrebell.ca

Twitter: @CanadiensMTL

Twitter (Communications): @CHCInfomedia

Capacité du bâtiment: 21 105

ENTRÉE DES MÉDIAS ET DE LA SÉCURITÉ

CENTRE BELL

1225, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H3C 1B3

Téléphone de la sécurité: 514 989-2839

Le Centre Bell est situé au centre-ville de Montréal à l'angle des rues suivantes :

Au nord: Avenue des Canadiens-de-Montréal

À l'ouest: Rue De la Montagne Au sud: Rue Saint-Antoine Ouest

À l'est: Rue Peel

Coordonnées GPS: 45 29 46 N, 73 34 10 W

Le Centre Bell est situé tout près de l'autoroute Ville-Marie (Autoroute 720).

De l'ouest, sortie 4 (De la Montagne). De l'est, sortie 5 (University).

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DES CANADIENS DE MONTRÉAL

COMPLEXE SPORTIF CN

8000, boulevard Leduc, Brossard (Québec) J4Y 0E9

(Situé dans le Quartier Dix-30) – Administration: Bureau 202

Coordonnées GPS: 45 27 9.81 N, 73 26 42.69 W

Téléphone de l'administration: 450 926-2887 poste 221

Numéro sans frais: 1888 986-2887

Télécopieur de l'administration: 450 926-2885

Site Internet du bâtiment: www.csbell.ca

Info médias (horaire des entraînements): 514 989-2835

Le Complexe sportif CN est situé sur la Rive-Sud de Montréal.

Le Complexe est ceinturé par les autoroutes 10 et 30.

TRAJET POUR SE RENDRE AU COMPLEXE SPORTIF CN EN PROVENANCE DU CENTRE BELL :

Emprunter l'autoroute Bonaventure jusqu'à l'autoroute 10 Sud (pont Champlain). Traverser le pont jusqu'à la Rive-Sud. Continuer sur l'autoroute 10 jusqu'à la sortie 11 (boulevard du Quartier). Prendre la sortie 11 jusqu'au boulevard Leduc. Tourner à droite sur le boulevard Leduc. Continuer sur le boulevard Leduc. Le complexe est situé à votre droite.

LES INSTALLATIONS INCLUENT:

- Comptoirs de concession (nourriture et boissons)
- Salle de travail pour les représentants des médias
- Passerelle de presse permettant aux médias d'assister aux entraînements
- Installations pour transmission (personne-ressource : Claude Tremblay, p. 10)
- Accès aux gradins pour les caméras/représentants des médias
- Salle de conférence de presse

PERSONNES-RESSOURCE CANADIENS DE MONTRÉAL

COMMUNICATIONS

CHANTAL MACHABÉE

Vice-présidente, communications hockey 514 867-7371 cmachabee@groupech.ca

CHARLES SAINDON-COURTOIS

Gestionnaire, communications hockey 514 575-3274 csaindoncourtois@canadiens.com

* Demandes d'entrevues (joueurs et dirigeants)

GUILLAUME OUIMET

Coordonnateur principal, communications hockey 514 925-2176 gouimet@canadiens.com * Statistiques, notes de presse, demandes d'entrevues

TIMOTHY GAGNON

Assistant, communications hockey 514 989-2829 tgagnon@canadiens.com * Demandes d'accréditation

PERSONNES-RESSOURCE CANADIENS DE MONTRÉAL

PRODUCTION DE MATCH ET DIFFUSION

JON TRZCIENSKI

Vice-président, marketing 514 925-2544 jtrzcienski@canadiens.com

PAUL GALLANT

Directeur, diffusion et production d'événements en direct 514 925-2158 pgallant@canadiens.com

JEAN-PIERRE QUESNEL

Directeur technique, diffusion 514 989-2785 jpquesnel@canadiens.com

CLAUDE TREMBLAY

Personne-ressource – Bell Canada 514 870-1684 1 866 822-1684 tremblay.claude@bell.ca

RICHARD MARTIN

Responsable du Servo 514 989-2045 richardmartin@mlgtechnologies.com

JULIE ALBERT

Demandes de traiteur Restaurants Levy 514 989-3281 jalbert@centrebell.ca

RESTAURANTS DU CENTRE BELL LA CAGE

Accessible par l'ascenseur à l'entrée de la surfaceuse, équipé d'une petite salle de conférence 514 925-2255

TAXI (CENTRE BELL) UNITAXI

514 482-3000

STATIONNEMENT ET ÉLECTRICITÉ AU CENTRE BELL

Le Centre Bell est doté de quatre positions de diffusion pour les remorques mobiles avec des boîtes d'interconnexions. Les positions 1, 2 et 3 sont situées du côté ouest du bâtiment, dans le garage situé sur la rue de la Montagne. La quatrième position est située dans un garage adjacent à l'entrée de la sécurité sur la rue Saint-Antoine.

Le stationnement et l'électricité sont disponibles les jours où il n'y a pas de match (selon la disponibilité du bâtiment). Veuillez confirmer avec Paul Gallant 30 jours avant la date du match. Un coût est associé à ce service. Le Centre Bell ne dispose pas d'espace suffisant pour garer les camions qui tirent les remorques.

Le Centre Bell peut fournir jusqu'à 400 ampères par position. Les circuits sont « cam lock » et l'électricien du Centre Bell doit faire le branchement. Cette énergie se retrouve également sur le système d'urgence du Centre Bell. Un délai de 30 secondes est requis pour effectuer la transition.

Si l'utilisation d'une génératrice est requise, le Centre Bell vous assistera dans le stationnement de celle-ci. Pour obtenir un permis de stationnement pour une génératrice, vous devez communiquer avec la Ville de Montréal 72 heures à l'avance. Veuillez noter que les génératrices ne sont permises que sur la rue de la Montagne et doivent être garées plus près de l'avenue des Canadiens-de-Montréal.

Une position est disponible au niveau de la rue (principalement utilisée dans le cas d'une diffusion à quatre). Si la position est requise, elle sera assignée par Paul Gallant. Des permis de stationnement sont également requis par la Ville de Montréal. Le Centre Bell pourra faciliter la démarche afin d'obtenir les permis, mais n'assumera aucun coût.

STATIONNEMENT POUR MOBILES DE TÉLÉDIFFUSION

Le troisième diffuseur sera stationné dans le garage inférieur (privé). Le mobile pourra s'installer dans la soirée précédant le match (après 19 h), selon la disponibilité du bâtiment. Pour en vérifier la disponibilité, veuillez communiquer avec Paul Gallant. Aucuns frais ne seront exigés pour une remorque qui arrive la veille d'un match et qui ne se branche pas au circuit électrique.

Pour faciliter la circulation en provenance de l'autoroute, il sera interdit de stationner une remorque entre 7 h et 9 h 15.

Les diagrammes de stationnement des garages se retrouvent à la fin de ce document. Pour le garage inférieur, des lignes ont été peintes pour assister les camions dans la procédure de stationnement. Il est impératif que les remorques soient garées selon les indications.

ACCÈS AU BÂTIMENT

Le Centre Bell est accessible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Lors des jours où il n'y a pas de match, il est possible d'accéder au bâtiment par l'entrée de la sécurité, sous les conditions suivantes:

- Vous devez accéder au bâtiment pour des raisons professionnelles;
- Vous avez une tâche à accomplir dans le bâtiment avec l'aide de votre équipement;
- Un superviseur dépose une demande pour accéder au département de diffusion.

Cette requête doit être aussi détaillée que possible. Vous devez y inclure le nom, l'affiliation, les heures estimées d'arrivée et de départ et la raison de la visite (ex. l'entretien de caméras).

Il est interdit à quiconque d'utiliser l'entrée du garage télé par la rue de la Montagne sans accréditation appropriée.

Des emplacements de stationnement pour les remorques et pour l'électricité sont disponibles les jours précédant un match, selon la disponibilité. Le coût est de 175\$ par jour et ce montant sera inclus sur la facture que vous recevrez de la part de Bell Canada. Veuillez communiquer avec Paul Gallant à cet effet.

La position 4, située dans le garage de la rue Saint-Antoine Ouest ne doit être utilisée que si l'espace est insuffisant dans le garage supérieur (de la Montagne). Pour favoriser une meilleure circulation autour du bâtiment, nous exigeons que les camions évitent de se garer entre 7 h et 9 h 15. Aucuns frais supplémentaires ne seront exigés pour le stationnement et l'électricité si la remorque est garée dans la soirée précédant le match (après 18 h).

En raison de l'espace limité, il n'est pas possible d'offrir le stationnement pour les camions tirant les remorques. Il nous sera possible de fournir les coordonnées d'une personne-ressource pour un stationnement hors site, ou vous pouvez communiquer avec la Ville de Montréal pour obtenir un permis de stationnement.

POSITIONS DE CAMÉRAS

Le Centre Bell comporte 39 différentes positions de caméra. Toutes ces positions sont câblées via la salle d'interconnexion et câblées par le biais de quatre différents systèmes de transmission. En 2009, le Centre Bell a ajouté un système de câbles SMPTE et à fibres (noir et multimodes) à sa plateforme de livraison de signal. La plupart des positions sont connectées via un câblage SMPTE et triax.

À compter de la saison 2022-2023, les Canadiens de Montréal utiliseront un système de réservation électronique pour tous les postes de caméra et de cubicule. Le système sera rempli chaque 15 août et disponible pour commencer vos réservations de caméras. Pour obtenir de l'aide, veuillez contacter Paul Gallant ou Jean-Pierre Quesnel.

Positions 2, 32, 35, 35A, 45 et 46 qui sont sujettes à l'approbation du Club de hockey Canadien. La position 27 sert au Centre Bell et à la présentation de matchs des Canadiens. Cette position ne peut être assignée à un diffuseur.

Les caméras situées sur la passerelle (A, B, C, D) et qui franchissent le bord des cabines de description doivent être attachées avec un câble de sûreté (corde ou acier). Les parties qui peuvent se détacher de la caméra doivent être fermement attachées à un autre point d'ancrage que la caméra elle-même. Vos caméras seront vérifiées après 16 h.

La position 30 sert uniquement à une caméra robotisée. Si vous désirez utiliser cette position, vous devez en faire la demande sept jours avant la date prévue du match.

Les positions 32,35,45 et 46 sont situées dans les gradins et sont généralement utilisées durant les séries éliminatoires seulement. Les caméras (incluant le moniteur) installées à ces positions ne doivent pas excéder six pieds de hauteur. Ces positions sont marquées et ne peuvent être modifiées.

Une position est disponible dans la Cour Rio Tinto. Si vous voulez utiliser cette position, veuillez en informer Paul Gallant le jour du match. Numéro sur le carte 888.

POSITIONS « DEBOUT »

Les positions « debout » situées dans les sections désignées pour les fauteuils roulants, indiqué comme 35A peuvent être utilisées durant la période d'échauffement et lors des entractes. Nous exigeons que ces positions soient libérées et disponibles pour les partisans deux minutes avant le chrono de 15 minutes précédant le match et à une minute de la fin de chaque entracte. Les partisans doivent pouvoir circuler librement et la voie ne doit pas être obstruée par une pièce d'équipement, selon le code de sécurité incendie du bâtiment. Les caméras de match ne doivent pas obstruer l'allée.

La position à l'entrée de la surfaceuse doit être libre lorsque les véhicules et le personnel d'entretien de la glace sont en fonction. Aucun câble ne doit traverser le plancher dans l'aire du tunnel.

La position située dans le tunnel du club visiteur est sujette à l'approbation de la LNH et de l'équipe visiteuse. Ni les commentateurs ni les caméras ne doivent nuire à l'équipe visiteuse. Une répétition doit être faite dans l'après-midi avec le personnel du Centre Bell et le diffuseur qui occupera cette position.

L'aire près du banc des joueurs des Canadiens est sujette à l'approbation de la direction du Club de hockey Canadien.

CAMÉRAS ROBOTIQUES

Les caméras robotiques au-dessus de la baie vitrée doivent respecter la règlementation de la LNH relativement au placement de caméras. Dans le cas où une portion de la baie vitrée brise, le diffuseur responsable de la caméra doit s'assurer que celle-ci soit réinstallée adéquatement et rapidement.

Si une caméra robotique est installée dans le filet, elle doit être certifiée par la LNH. Les filets de matchs seront disponibles dès 13 h si un diffuseur désire y installer une caméra.

Dans l'éventualité où des caméras doivent demeurer au Centre Bell entre deux matchs, il sera exigé que les caméras soient recouvertes et que les autres pièces d'équipement soient mises en sécurité. Le Centre Bell n'est pas responsable des dommages pouvant être causés aux caméras et/ou à tout autre équipement.

CAMÉRAS POINT DE VUE (POV)

Toutes les caméras POV doivent être retirées après la tenue d'un évènement. Le Centre Bell n'est pas responsable des dommages ou de la perte d'équipement. Le support peut rester en place, mais il ne doit pas nuire aux opérations quotidiennes du Centre Bell.

MICROPHONES DURANT LE JEU

Les microphones fixés à la baie vitrée et à d'autres endroits autour de la baie vitrée doivent respecter la règlementation de la LNH et ne doivent causer aucune interférence pour les partisans du Centre Bell. Les microphones doivent suivre l'action du match.

Le Centre Bell possède des microphones positionnés au-dessus de la surface de jeu. Le signal de ces microphones est disponible dans la salle d'interconnexion. Comme pour toutes les autres équipes de la LNH, le bâtiment est équipé d'un système de microphones pour les arbitres. Le signal de ces microphones est intégré dans le mix principal de sons du bâtiment. L'utilisation de ces microphones par les arbitres est régie selon la règlementation établie par la LNH.

INSTALLATION TECHNIQUE — VESTIAIRE DES CANADIENS

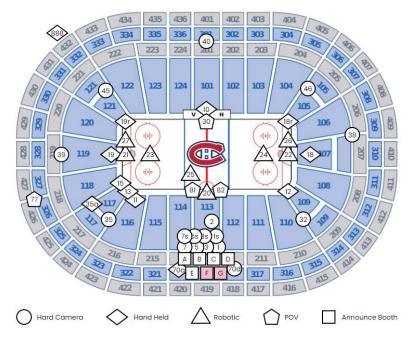
Un jour de match, l'installation technique peut débuter à midi et doit se terminer avant 15 h. La zone concernée comprend le couloir se trouvant à côté du vestiaire des Canadiens ainsi que le vestibule menant à la glace. En aucun temps le personnel n'est autorisé dans le vestiaire, dans la clinique et dans le couloir menant à la clinique sans autorisation du département de présentation de match. Si les Canadiens s'entraînent au Centre Bell, la mise en place commencera à 13 h.

Si une installation doit être faite sur le banc d'une des deux équipes ou dans le tunnel menant au banc des Canadiens, celle-ci doit débuter seulement une fois l'entraînement matinal terminé, afin de préserver la sécurité des travailleurs et des joueurs sur la glace.

L'aire dédiée à l'équipe adverse est gérée par celle-ci et l'accès est donc à sa discrétion. Normalement, la zone n'est pas accessible au personnel technique avant 13 h.

EMPLACEMENT DES CAMÉRAS

CANADIENS DE MONTRÉAL - CENTRE BELL - MONTRÉAL, QUÉBEC



CAMERA POSITIONS

- 2 Low tight swingseat middle of 113
- 3-6 Center ice suite level above 113
- 7 Low tight swingseat 114 above vomitory
- 8 Ice level hand held behind left goal
- 9 Ice level hand held behind right goal
- 10 Left end zone suite level above 119
- 11 Right end zone suite level above 107
- 12 Ice level hand held between the benches
- 13 High center ice reverse bottom of 301
- 14a-c Ice level left corner hand held Zamboni entrance
- 17 Ice level hand held right corner bottom of 109
- 18 Ice level reverse hand held bottom of 105
- 19 Ice level reverse hand held bottom of 121
- 20,21 Netcam
- 24 Panavision below scoreboard
- 25,26 Penalty box POV
- 27* Center ice suite level above section 113
- 28,29 Robotic over goal judge
- 30a Hand held camera in booth A for telestrator 30d Camera in booth D for telestrator
- 31* Robotic reverse center between benches

- 32** Midlevel Handicap Area Left side of sec. 117 (HH on Tripod)
- 33** Reverse Handicap Area Left side of sec. 105 (HH on Tripod)
- 34** Handicap Area Right side of sec. 109 (HH on Tripod)
- 41-43 Swing seats, center ice suite level above 113

Note: most camera positions have fiber and triax available

- *Per club approval
- **Playoffs only per club approval

ANNOUNCE POSITIONS

- A TV / Radio (Visitor 2)
 - TV / Radio (Home TV French)
- C TV / Radio (Home TV English Visitor 1)
- D TV / Radio (Visitor 3)
- E Visiting Radio
- F Home Radio French
- G Home Radio English

TV STUDIOS

- A 1 (Home TV French RDS or English CBC)
- B 2 (Visiting TV 1)
- C 3 (Network TV / Visiting TV 2)

FRÉQUENCES RADIO

Le Club de hockey Canadien supervise la distribution des fréquences radio (RF). Chaque diffuseur est responsable de vérifier ses fréquences par la salle d'interconnexion (SERVO), située au niveau 1. Une liste des fréquences est affichée dans la salle. Quiconque se trouve à l'intérieur de ces canaux risque de voir son signal bloqué. Une liste des fréquences déjà en utilisation est disponible dans la salle d'interconnexion ou «Patch Room» principal, et à la fin de ce guide d'utilisation.

PROCESSEUR DE SIGNAUX

Le service de production de matchs des Canadiens exige un signal clair en HD de la part du diffuseur hôte pour chaque rencontre afin d'en faire profiter les partisans et de pouvoir accéder à des angles de caméras supplémentaires.

Le Club de hockey Canadien utilisera le signal provenant d'un autre fournisseur s'il est impossible d'utiliser une position prise par un diffuseur. L'organisation est responsable de l'équipement requis pour recevoir le signal, à moins que l'équipe soit dans l'impossibilité de le faire en raison d'un problème de signal ou s'il y avait une entente préétablie entre le diffuseur et l'équipe.

Dans certains cas, le Club peut utiliser une caméra « play-by-play » d'un diffuseur durant la période d'échauffement. Si cela est requis, un représentant de l'équipe communiquera avec le diffuseur afin de discuter de cette option. Une fois l'entente convenue, l'équipe avisera la LNH. Un casque d'écoute peut être fourni par l'équipe pour communiquer avec le caméraman.

Le Club de hockey Canadien possède deux caméras HD sans fil dont l'usage est réservé à ses besoins. Toutefois, l'équipe peut être en mesure de fournir à un diffuseur des segments visuels durant un match. Si vous avez besoin de ce signal, veuillez communiquer avec le service de production de matchs le jour de la rencontre. L'équipe conserve tous les droits de ces images (CCU).

Selon l'accord intervenu entre le Club et la LNH, le signal de l'écran central est disponible par le biais de la salle d'interconnexion. Un signal de la caméra du cadran est également disponible.

ÉCLAIRAGE POUR LA TÉLÉVISION

Depuis le début de la saison 2012-2013, le Centre Bell est muni d'un nouveau système d'éclairage. Le système utilise la technologie DEL. Ces lumières ne sont pas « quick strike » et n'ont pas de volets. Elles s'activent et s'éteignent instantanément, sans nécessiter de période de refroidissement ou de réchauffement. Ces lumières disposeront d'une température de couleur de 5600 K et de 2000 lux.

Le Club de hockey Canadien respectera les procédures de la LNH concernant l'utilisation de l'éclairage durant les entractes.

PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT: 17:00 AU CADRAN

Avant-match: 30 secondes avant le début du match

Entractes: 1:15 au cadran

Après-match: l'éclairage demeurera en fonction pour une période

de deux minutes une fois le cadran à 0:00.

PASSERELLE DE PRESSE ET STUDIOS DE DIFFUSION

Les studios de diffusion sur le palier inférieur de la passerelle de presse sont réservés à l'usage des détenteurs de droits seulement. Les studios de télédiffusion sont distribués lors du processus d'emplacement de caméras. Chaque studio est équipé d'un module de communication. La cabine 2 (ou B) est réservée pour RDS.

Les studios de radiodiffusion sont situés directement au-dessus des emplacements de télédiffusion sur la passerelle de presse. Les détenteurs de droits de radiodiffusion locaux ont chacun leur studio. Le studio de radiodiffusion de l'équipe visiteuse est équipé de la ligne NHL ISDN et se situe à côté du studio du 98,5 fm. Il est possible de créer une position de diffusion supplémentaire pour un autre diffuseur radio. Pour ce faire, veuillez communiquer avec Claude Tremblay au moins 10 jours ouvrables à l'avance.

CUBICULES DE RADIODIFFUSION

Le Centre Bell dispose de trois studios de radiodiffusion. Un quatrième studio peut être aménagé selon la demande. Un minimum de 10 jours est requis pour installer l'équipement. Il se peut que l'emplacement soit à aire ouverte sur la passerelle de presse.

Pour les besoins de l'équipe visiteuse, un technicien est disponible pour une période de cinq (5) heures. Pour une période prolongée, veuillez communiquer avec Paul Gallant sept (7) jours à l'avance. La facturation de ce service sera effectuée par Bell Canada.

La diffusion un jour où il n'y a pas de match est possible, selon la disponibilité du bâtiment (des arrangements peuvent être pris). Veuillez communiquer avec Paul Gallant pour plus d'informations.

POSITIONS D'ENTREVUES

Afin de bien gérer la circulation autour des vestiaires durant un match et à d'autres moments, des positions d'entrevues ont été créées. Les positions pour le vestiaire de l'équipe visiteuse sont situées au niveau 1, directement en face du quai de chargement télévisuel sur la rue de la Montagne. Les positions pour le vestiaire des Canadiens sont situées à l'entrée du corridor à la gauche des portes principales (argentées) du vestiaire. Dans tous les cas, une accréditation sera requise, de même que l'approbation de chacune des équipes.

Veuillez noter qu'il est possible que ces positions ne soient pas accessibles un jour de match. Afin de permettre l'installation d'équipement, le Centre Bell accorde l'accès entre 13 h et 15 h.

^{*} Sujet à changements – veuillez svp consulter la feuille de temps d'avant-match avant chaque rencontre.

ENTRE LES BANCS

La position d'entrevue entre les bancs est située sur le côté du vestiaire des Canadiens. Cette position nécessite l'approbation de la LNH et du Club de hockey Canadien. Si cette position d'entrevue est utilisée, il ne sera pas possible d'y installer une caméra entre les bancs. Aucune baie vitrée ne peut être retirée de cette position. Des restrictions peuvent s'appliquer pour assurer un environnement de travail adéquat.

ENTREVUES DURANT LES MATCHS

Dans l'éventualité où un diffuseur désire avoir un invité pour une entrevue les soirs de match et que cette personne n'est pas un représentant accrédité pour le match, une demande d'accréditation doit être soumise, en accord avec la politique de l'équipe concernant les accréditations. Cette accréditation ne permet pas à la personne invitée d'assister au match de la passerelle de presse. Le diffuseur est responsable de raccompagner la personne invitée une fois l'entrevue réalisée.

Chaque demande d'accréditation supplémentaire doit être approuvée par le service des communications du Club de hockey Canadien.

CONFÉRENCE DE PRESSE D'APRÈS-MATCH

La disponibilité médiatique d'après-match de l'entraîneur-chef des Canadiens, qui a lieu dans la salle de conférence de presse au niveau 1, peut être retransmise dans la salle de communications ou «trunk room». Le service de production de matchs dispose d'une caméra robotisée dans cette salle et transmet un signal vidéo HD avec un signal intégré à la salle de contrôle centrale. Il est possible d'obtenir le signal dans un format différent. Veuillez communiquer avec le service de production de matchs le jour de la rencontre.

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION

Pour tous les matchs et les séances d'entraînement des Canadiens, seuls les membres des médias dûment accrédités seront admis au Centre Bell.

Les membres des médias désirant obtenir une accréditation devront soumettre leur demande auprès du service des communications par courriel à l'attention de Timothy Gagnon (tgagnon@canadiens.com). La demande doit être présentée sur entête de lettre de l'organisation médiatique et approuvée par le directeur des sports ou responsables de l'information/photos. Un formulaire d'accréditation pourra également être requis.

Les personnes qui possèdent des accréditations de saison, mais qui ne sont pas affectées à la couverture d'un match spécifique doivent tout de même aviser le département des communications de leur présence afin que nous puissions leur attribuer un siège sur la passerelle.

Toutes les demandes d'accréditations (médias et photos) sont émises sur une base prioritaire et doivent être approuvées par le service des communications du Club de hockey Canadien.

Les sièges sur la passerelle et les emplacements de photographes sont assignés selon la disponibilité.

Le port de l'accréditation est obligatoire en tout temps lors des entraînements et des matchs au Centre Bell. Une accréditation peut être révoquée en tout temps par le service des communications.

Les membres des médias devront récupérer leur accréditation à l'entrée des médias, située au 1225, rue Saint-Antoine Ouest. Un préposé aux accréditations est en fonction à l'entrée des médias trois (3) heures avant le début du match.

POLITIQUE D'ACCRÉDITATION PERSONNEL DE DIFFUSION

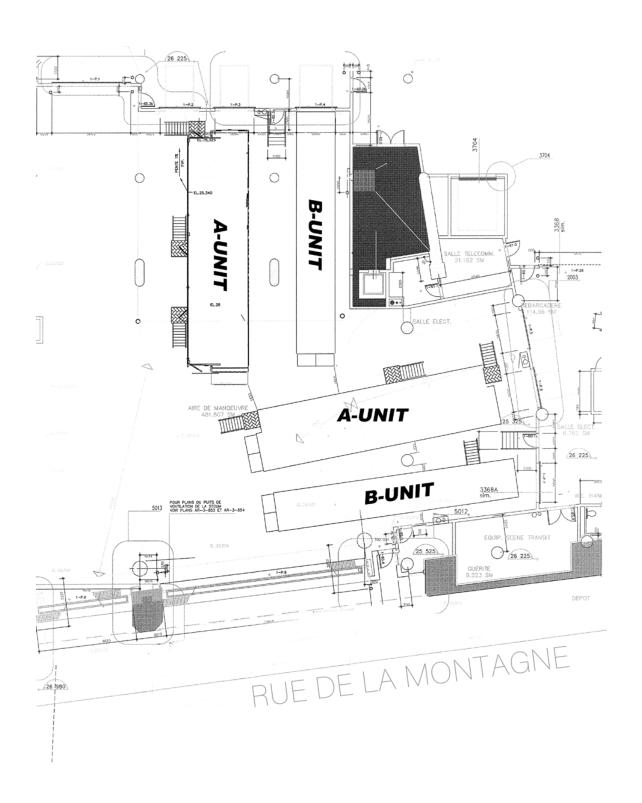
Des accréditations sont émises pour les équipes de diffusion, commentateurs, analystes, journalistes, réalisateurs, directeurs techniques, gestionnaires de production, personnel technique, statisticiens et messagers. Ces personnes ont accès au salon Jacques-Beauchamp, à la passerelle de la presse, de même qu'aux lieux médias du niveau 1.

Certaines accréditations sont identifiées avec le nom de la personne, le média d'affiliation ainsi que les fonctions qu'elle occupe. Cette mesure facilite le déplacement d'un endroit à un autre tout en aidant les employés du Centre Bell à identifier les représentants médias.

Des bracelets sont distribués à tous les techniciens, opérateurs de caméras, stylistes, préposés à la vidéo et à l'audio et autre personnel technique. Ces personnes n'ont accès qu'aux lieux médias du niveau 1 (camions de transmission, studios de télédiffusion). Aucun accès ne sera accordé au salon Jacques-Beauchamp et à la passerelle de la presse. Dans l'éventualité où un détenteur de bracelet aurait besoin d'accéder à la passerelle de presse, il sera nécessaire de l'indiquer à côté du nom de la personne sur la liste des titulaires d'accréditations. Dans pareil cas, ces employés devront demeurer dans le studio de télédiffusion en tout temps.

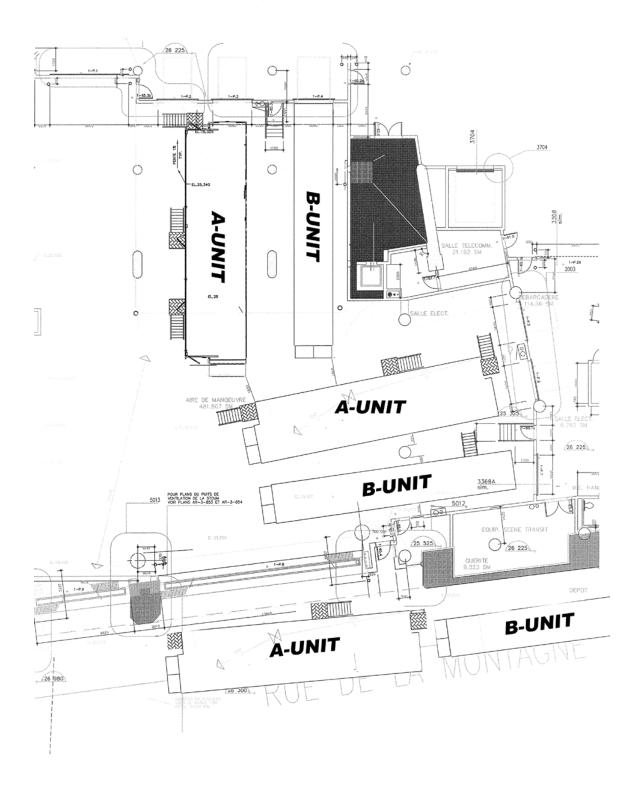
STATIONNEMENT POUR REMORQUES DE DIFFUSION

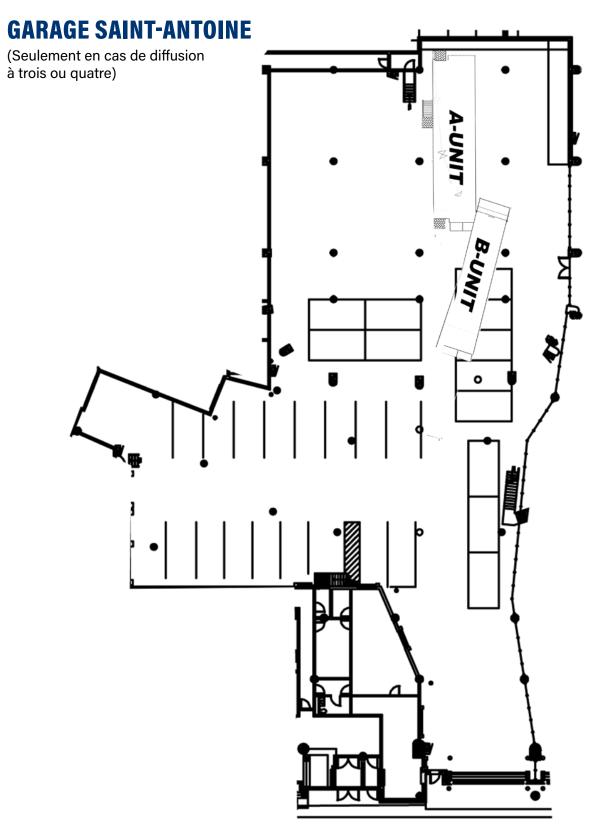
Garage rue de la Montagne (Diffusion à deux)



STATIONNEMENT POUR REMORQUES DE DIFFUSION

Garage de la Montagne Diffusion à quatre (Un diffuseur sur la rue de la Montagne)





RUE SAINT-ANTOINE

